

# /// PARKSIDE®



## DÉSHERBEUR THERMIQUE

WWS-UKB-F02

FR

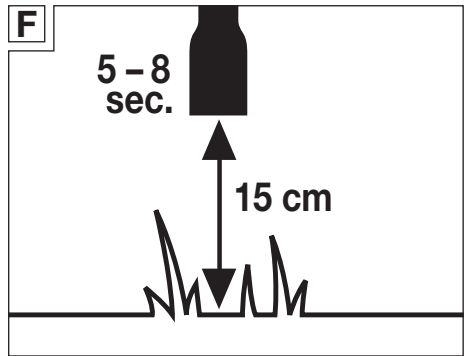
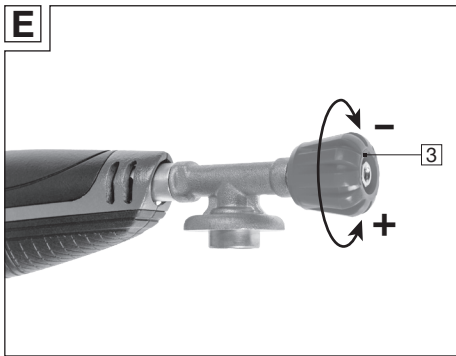
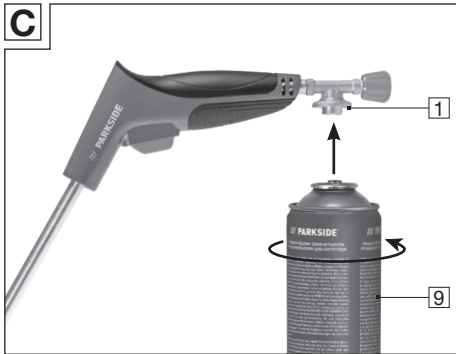
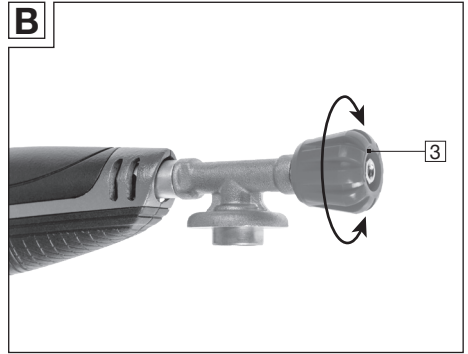
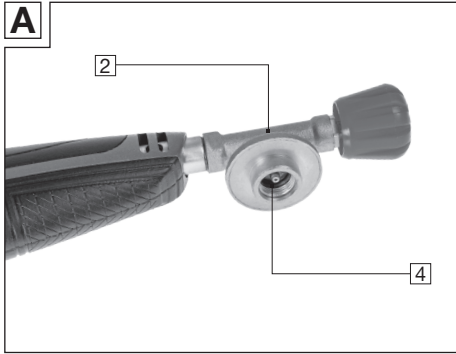
### DÉSHERBEUR THERMIQUE

Instructions d'utilisation et consignes de sécurité

IAN 471882\_2407

FR





## Sommaire

<b>1. Introduction</b> .....	<b>05</b>
Symboles utilisés.....	05
Livraison / description des pièces.....	05
<b>2. Généralités</b> .....	<b>06</b>
Notice d'utilisation à lire et à conserver.....	06
<b>3. Caractéristiques techniques</b> .....	<b>06</b>
<b>4. Sécurité</b> .....	<b>06</b>
Utilisation conforme.....	06
Consignes générales de sécurité.....	07
<b>5. Avant l'utilisation</b> .....	<b>08</b>
Vérification du désherbeur thermique et de la livraison.....	08
Raccordement du désherbeur thermique à une cartouche de gaz propane/butane PARKSIDE (fig. A-C).....	09
<b>6. Avant l'utilisation</b> .....	<b>09</b>
Allumage du désherbeur thermique et réglage de la flamme (Fig. D & E).....	09
Brûlage des mauvaises herbes (Fig. F).....	10
Fin du travail - éteindre le désherbeur thermique.....	10
<b>7. Maintenance, nettoyage, stockage et transport</b> .....	<b>11</b>
Retrait / remplacement de la cartouche de gaz.....	11
Entretien général.....	11
Nettoyage.....	11
Stockage et transport.....	11
<b>8. Recherche d'erreurs</b> .....	<b>12</b>
<b>9. Recyclage</b> .....	<b>13</b>
Élimination de l'emballage.....	13
Élimination des anciens appareils.....	13
Éliminer les cartouches de gaz.....	13
<b>10. Garantie</b> .....	<b>13</b>
<b>11. Maintenance</b> .....	<b>15</b>

# 1. Introduction

Toutes nos félicitations pour l'acquisition de votre nouvel appareil. Vous avez fait le choix d'un produit de grande qualité. La notice d'utilisation fait partie intégrante de ce désherbeur thermique. Il contient des informations importantes pour la sécurité, l'emploi et la mise au rebut. Familiarisez-vous avec toutes les instructions d'utilisation et de sécurité avant d'utiliser le produit. Utilisez le produit uniquement de la façon décrite et uniquement pour le domaine d'utilisation indiqué. Remettez l'ensemble de la documentation du produit en cas de transmission de celui-ci à des tiers.

Ce mode d'emploi est également disponible sous forme numérique auprès du service après-vente du fabricant.

Révision : ID 001 - 2024-11 - REV001

## Symboles utilisés

Les symboles et les termes d'avertissement suivants sont utilisés dans cette notice, sur le désherbeur thermique ou sur l'emballage.

### AVERTISSEMENT !

Indique une situation dangereuse qui, si on ne l'évite pas, peut provoquer la mort ou des blessures graves.

### ATTENTION !

Indique une situation dangereuse qui, si on ne l'évite pas, peut provoquer des blessures légères à moyennes.

### REMARQUE !

Risque de dommages matériels.



Lire la notice d'utilisation.



Attention pièces chaudes



Conserver l'appareil hors de la portée d'enfants.



« Quantité limitée » : Transport sûr des cartouches de gaz conformément à la réglementation sur les quantités limitées (LQ « Limited Quantities ») de l'Accord

européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR, European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

## Livraison / description des pièces

- 1 Poignée
- 2 Soupape de l'appareil
- 3 Bouton de réglage
- 4 Joint (pré-monté)
- 5 Buse (à l'intérieur)
- 6 Bouton d'allumage piézo
- 7 Tube de rallonge
- 8 Vanne filetée de la cartouche de gaz
- 9 1x cartouche de gaz PARKSIDE Propane/Butane
- 10 Brûleur

## 2. Généralités

### Notice d'utilisation à lire et à conserver

Important : Lisez attentivement la notice d'utilisation pour vous familiariser avec l'appareil avant de raccorder le réservoir de gaz. Conservez la notice d'utilisation pour pouvoir la relire à tout moment.

Cette notice fait partie de ce brûleur de mauvaises herbes. Elle contient des informations importantes pour la sécurité, l'emploi et l'entretien. Lisez soigneusement cette notice avant d'utiliser le désherbeur thermique. Veillez en particulier aux consignes de sécurité et aux avertissements. Le non-respect des instructions mentionnées dans cette notice peut se traduire par des blessures graves ou endommager le désherbeur thermique. Si vous remettez le désherbeur thermique à un tiers, donnez-lui impérativement cette notice. Gardez la notice pour consultation ultérieure dans un lieu sûr.

## 3. Caractéristiques techniques

Distributeur :	Walter Werkzeuge Salzburg GmbH
Modèle :	WWS-UKB-F02
Type de gaz :	Mélange de butane- propane
Catégorie :	pression immédiate
Réservoir de gaz :	Cet appareil doit être utilisé exclusivement avec la cartouche de gaz propane/butane PARKSIDE (filetage 7/16" EU, 30% propane, 70% butane). Il peut être dangereux d'essayer de raccorder d'autres types de réservoirs de gaz.
Identification de la buse :	0,28 mm [buse non remplaçable]
Charge thermique nominale :	236 g/h / 3,31 kW

## 4. Sécurité

### Utilisation conforme

Ce désherbeur thermique convient à la lutte rapide et écologique contre les mauvaises herbes et la mousse. Il convient également au chauffage, au dégel, à la soudure et à la rétraction de films. Le désherbeur thermique ne peut être utilisé que selon les instructions du présent manuel d'utilisation et pour aucun autre objet. L'appareil ne convient pas à une utilisation sur des plates-bandes ou des pelouses. L'appareil convient aux particuliers et n'est pas destiné à un usage professionnel.

L'appareil n'a pas été construit pour un usage professionnel, artisanal ou industriel mais pour l'utilisateur privé dans le domaine du loisir et du bricolage. Ni le fabricant ni le revendeur ne sont responsables des blessures, pertes ou dommages dus à une utilisation non conforme. Des exemples d'une utilisation non-conforme figurent dans cette liste non-exhaustive :


- Toute utilisation du désherbeur thermique qui n'est pas conforme à la finalité
- Non-respect des consignes de sécurité et de manipulation, ainsi que des instructions d'installation, d'utilisation, de nettoyage et d'entretien contenues dans ce manuel d'utilisation.
- Non-respect des mesures de prévention des accidents applicables à l'utilisation du désherbeur thermique.
- Utilisation d'accessoires et pièces de rechange non adaptés au désherbeur thermique.
- Utilisation du désherbeur thermique en état modifié
- Utilisation industrielle ou autre utilisation excessive

Les personnes chargées de manipuler le désherbeur thermique et d'effectuer des opérations de maintenance doivent s'être familiarisées avec ces instructions de service et avoir été instruites des dangers possibles qui en émanent. Ce produit ne peut être utilisé que par des personnes spécialistes – en cas de doute, consulter un expert.

Le respect des consignes de sécurité, des instructions de montage et d'utilisation mentionnées dans la notice font partie intégrante d'une utilisation conforme. La réglementation en vigueur relative à la prévention des accidents doit en outre être strictement

respectée. Toute autre réglementation générale relevant de la médecine du travail et de la sécurité doit également être respectée. La construction du désherbeur thermique ne peut pas être modifiée car des modifications peuvent générer des dommages ou des blessures.

## Consignes générales de sécurité

- a) Avant de raccorder le réservoir de gaz, s'assurer que le joint  entre l'appareil et le réservoir de gaz est présent et en bon état.**
- b) N'utilisez aucun appareil dont les joints sont endommagés ou usés.**
- c) N'utilisez aucun appareil présentant des fuites ou des détériorations ou ne fonctionnant pas correctement.**
- d) L'appareil ne doit être utilisé qu'en plein air**
- e) L'appareil est à utiliser à distance suffisante de matériaux inflammables.**  
*Maintenez une distance de sécurité avec les feuilles sèches et des matériaux similaires.*
- f) Les réservoirs de gaz doivent être remplacés dans un endroit suffisamment ventilé, de préférence à l'extérieur et à l'écart de toutes sources d'inflammation potentielles,**

comme des flammes nues, des flammes d'allumage ou des appareils de cuisson électriques, ainsi qu'à l'écart des personnes.

- g) Si du gaz s'échappe de l'appareil (odeur de gaz), mettez-le immédiatement dehors, dans un endroit bien aéré et sans source d'allumage, afin de rechercher la fuite et d'y remédier. Ne vérifiez l'étanchéité de l'appareil qu'en plein air. Ne recherchez jamais une fuite à l'aide d'une flamme, utilisez plutôt une solution de savon !
- h) **PRUDENCE** : des pièces accessibles peuvent être très chaudes. Tenir les enfants en bas âge à l'écart de l'appareil.
- i) Lorsqu'il n'est pas utilisé, conservez l'appareil dans un endroit sécurisé, frais, sec et bien aéré et hors de portée des enfants.
- j) Ne pas toucher les éléments brûlants de l'appareil. Laissez complètement refroidir l'appareil avant de le remettre.
- k) Portez des chaussures robustes et des vêtements appropriés, idéalement des pantalons moulants en tissu ignifuge.
- l) Ne laissez pas l'appareil sans surveillance.
- m) Il est interdit de fumer lors de la manipulation des réservoirs à gaz.
- n) Lorsque l'appareil n'est pas utilisé pendant longtemps

ou lors de son transport, la cartouche de gaz doit toujours être dévissée.

- o) **N'essayez jamais de réparer vous-même l'appareil.** Au cas où une réparation serait nécessaire, adressez-vous au fabricant, à son service clients ou à une personne de même qualification.

## 5. Avant l'utilisation

### Vérification du désherbeur thermique et de la livraison

- Retirez le désherbeur thermique et tous les accessoires de leur emballage.
- Vérifiez que la livraison est complète (voir le chapitre : « Livraison / description des pièces »)
- Vérifiez que le désherbeur thermique ou les accessoires ne sont pas endommagés.
- Si c'est le cas, n'utilisez pas le désherbeur thermique. Contactez le fabricant en appelant le centre de service indiqué sur la carte de garantie.

## Raccordement du désherbeur thermique à une cartouche de gaz propane/butane PARKSIDE (fig. A-C)

### **⚠ AVERTISSEMENT !**

**Cet appareil doit être utilisé exclusivement avec des cartouches de gaz propane/butane PARKSIDE ou équivalentes (filetage 7/16« EU, 30% propane, 70% butane). Il peut être dangereux d'essayer de raccorder d'autres types de réservoirs de gaz.**

- Pour raccorder le désherbeur thermique à une cartouche de à gaz, procédez comme suit :
- Assurez-vous que le joint [4] de soupape de l'appareil [2] est présent et en bon état.
- Assurez-vous que le bouton de réglage [3] est bien fermé.
- Les filets situés au niveau de la cartouche de gaz et de la vanne de réglage sont des filets à droite. Vissez manuellement la cartouche de gaz [9] dans la soupape de réglage dans le sens horaire, afin que l'étanchéité soit assurée. N'utilisez pas d'outil pour ce raccordement.

### **⚠ ATTENTION !**

**n'utilisez pas d'outil pour ce raccordement !**

- Assurez-vous que le raccord est bien étanche. Pulvérisez une solution savonneuse ou un spray détecteur de fuite au niveau du raccordement de la soupape de la cartouche [8] et la soupape de l'appareil [2]. En cas d'apparition de bulles, l'appareil n'est pas étanche.

- Si du gaz s'échappe de l'appareil (odeur de gaz ou formation de bulle lors du test d'étanchéité), mettez-le immédiatement dehors, dans un endroit bien aéré et éloigné de toute source d'allumage, afin de rechercher et de remédier à la fuite. Ne vérifiez l'étanchéité de l'appareil qu'en plein air. Ne recherchez jamais une fuite à l'aide d'une flamme, utilisez pour cela un spray adapté ou une solution de savon ! Maintenez l'appareil sous surveillance jusqu'à ce que le gaz se soit entièrement dissipé.

## 6. Avant l'utilisation

### **⚠ AVERTISSEMENT !**

**Ne laissez pas l'appareil sans surveillance.**

### **Allumage du désherbeur thermique et réglage de la flamme (Fig. D & E)**

Procédez de la façon suivante pour allumer l'appareil et régler la flamme :

- Ouvrez le bouton de réglage [3] d'env. 1/4 de tour et appuyez immédiatement sur le bouton d'allumage piézoélectrique [6].
- En tournant le bouton de réglage dans le sens plus (+) ou moins (-), la puissance de l'appareil peut être réglée de manière à obtenir une flamme pleine.
- Si le désherbeur thermique est froid ou qu'il est utilisé avec une nouvelle cartouche, il est possible que la flamme produite soit irrégulière ou alors que le gaz s'échappe à l'état liquide. Ceci est normal et ne signale pas la présence d'une anomalie. La flamme se stabilise après 2-3 minutes ou après le réchauffement de l'appareil.

- Toujours tenir le désherbeur thermique vers le bas (45° maxi), pour éviter que la flamme ne monte.
- Pour arrêter le désherbeur thermique, fermez l'arrivée de gaz en tournant le régulateur de gaz dans le sens horaire.

## Brûlage des mauvaises herbes (Fig. F)

Le désherbage avec une source de chaleur est une méthode à la fois non toxique et écologique pour éliminer les mauvaises herbes sur les chemins pavés, etc. Les mauvaises herbes sont chauffées à partir du haut par la flamme et sèchent alors.

Procéder pour cela comme suit :

- Diriger lentement le brûleur au-dessus des mauvaises herbes.
- Ces dernières ne doivent pas être brûlées mais seulement échauffées pendant 5- 8 secondes environ avec le bout de la flamme.
- Veiller par conséquent conserver une distance de 15 cm environ par rapport à la plante.
- Si les mauvaises herbes sont plus épaisses ou ligneuses (chiendent, pousses à racine pivotante, etc.), la chaleur doit être appliquée plus longtemps que sur des graminées.
- Il est possible d'un deuxième traitement s'avère nécessaire au bout de quelques jours.

 ATTENTION !

**Risque d'incendie de surface en cas de forte sécheresse du sol ! Le désherbeur thermique ne convient pas à une utilisation dans les plates-bandes de fleurs et le gazon.**

## Fin du travail - éteindre le désherbeur thermique

- Après l'utilisation, fermer en premier lieu la vanne [2].
- Utilisez l'appareil jusqu'à ce que le gaz restant soit entièrement consommé et qu'il n'y ait plus de flamme ; ne déposez jamais l'appareil sans surveillance avant cette opération.
- Après l'extinction de la flamme, faire refroidir l'appareil, car certains éléments de l'appareil peuvent devenir très chauds même après une courte utilisation.
- Lorsque l'appareil n'est pas utilisé pendant longtemps ou lors de son transport, le réservoir de gaz doit toujours être dévissé.

## 7. Maintenance, nettoyage, stockage et transport

### Retrait / remplacement de la cartouche de gaz



Des cartouches de rechange sont disponibles dans les filiales LIDL pendant la période de l'action. Les cartouches de rechange équivalentes sont disponibles dans les magasins spécialisés et dans les grandes surfaces de bricolage.

#### AVERTISSEMENT !

**Cet appareil doit être utilisé exclusivement avec des cartouches de gaz propane/butane PARKSIDE ou équivalentes (filetage 7/16« EU, 30% propane, 70% butane). Il peut être dangereux d'essayer de raccorder d'autres types de réservoirs de gaz.**


#### ATTENTION !

**Remplacer le réservoir de gaz en plein air et éloigné des autres personnes.**

- Fermez la soupape de l'appareil  , en tournant le bouton de réglage gaz  dans le sens horaire.
- Contrôlez que le brûleur s'est éteint avant de desserrer le réservoir de gaz.
- Dévissez la cartouche de gaz de la soupape d'appareil dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.
- Contrôlez les joints avant le vissage d'un nouveau réservoir de gaz.
- Connectez la nouvelle cartouche de gaz à l'appareil comme décrit

dans la section "Raccordement du désherbeur thermique à une cartouche de gaz propane/butane PARKSIDE".

### Entretien général

Le désherbeur thermique est en principe sans entretien, les joints  doivent toutefois être régulièrement contrôlés. Ne pas effectuer de modifications sur l'appareil. En cas d'erreur de fonctionnement, veuillez déposer l'appareil dans un atelier spécialisé ou contacter le fabricant. Adresse, voir au verso.

### Nettoyage

Nettoyez régulièrement le désherbeur thermique à l'aide d'un chiffon sec. N'utilisez ni produit abrasif agressif, ni solvant ou essence. Ne plongez pas l'appareil dans l'eau ou dans d'autres liquides et ne l'aspergez pas. Le désherbeur thermique et surtout la vanne doivent être maintenus propres et hors poussière.

### Stockage et transport

En cas de non-utilisation, rangez le désherbeur thermique et la cartouche de gaz dans un endroit sûr, sec, frais et bien aéré, hors de portée des enfants. Protégez la cartouche de gaz des rayons directs du soleil et ne l'exposez jamais à des températures supérieures à 50°C. Lorsque l'appareil n'est pas utilisé pendant longtemps ou lors de son transport, la cartouche de gaz doit être dévissée. Par principe, il convient de respecter les prescriptions nationales en matière d'utilisation, de transport et de stockage.

## 8. Recherche d'erreurs

Problème	Cause	Élimination des problèmes
Le désherbeur thermique ne se met plus en marche	La vanne de réglage n'est pas suffisamment ouverte	Tournez la vanne de réglage dans le sens anti-horaire
	La cartouche de gaz est incorrectement raccordée	Raccordez la cartouche comme décrit dans le paragraphe « Raccordement du désherbeur thermique à une cartouche de gaz propane/butane PARKSIDE ».
	Cartouche de gaz vide	Remplacez la cartouche de gaz
La flamme s'éteint pendant le fonctionnement	Allumage piézoélectrique défectueux	Veillez contacter notre service de maintenance
	Cartouche de gaz vide	Remplacez la cartouche de gaz
La flamme s'éteint pendant le fonctionnement	La flamme est soufflée par le vent	Fermez la vanne de réglage et attendez jusqu'à ce que le gaz non-brûlé se soit échappé. Allumez ensuite le désherbeur thermique comme décrit dans le chapitre « Allumage du désherbeur thermique et réglage de la flamme ».
	La performance du désherbeur thermique diminue en cours d'utilisation	La pression de travail dans la cartouche diminue progressivement au fur et à mesure que la quantité de la cartouche de gaz diminue.

## 9. Recyclage

### Élimination de l'emballage



Éliminez l'emballage en respectant le tri. Remettez les cartons d'emballage aux vieux papiers et déposez les films et le plastique au centre de collecte des matières recyclables.

### Élimination des anciens appareils

Les appareils usagés doivent être déposés dans un lieu de collecte pour y être recyclés. Ne les éliminez pas avec les ordures ménagères. Pour des informations supplémentaires, adressez-vous aux autorités compétentes.

### Éliminer les cartouches de gaz

La cartouche de gaz sous pression PARKSIDE propane/butane n'est pas rechargeable et doit être éliminée de manière appropriée après utilisation.

Les cartouches à gaz ne doivent être jetées que lorsqu'elles sont vides. Même après utilisation, n'essayez pas de la percer ni de la brûler. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Des informations supplémentaires sont à disposition auprès des autorités compétentes.

## 10. Garantie

### Garantie de la société Walter Werkzeuge Salzburg GmbH

Chère cliente, cher client,

Cet appareil est couvert par une garantie de 3 ans à compter de la date d'achat. En cas de défauts du produit, des droits légaux vous sont conférés vis-à-vis du vendeur. Ces droits légaux ne sont pas limités en raison de notre garantie présentée ci-après.

### Conditions de garantie

La garantie débute à la date d'achat. Veuillez conserver le ticket de caisse original en lieu sûr. Ce document est nécessaire comme justificatif de l'achat. Si pendant un délai de trois ans à compter de la date d'achat de ce produit, un défaut de matériau ou de fabrication survient, nous réparerons ou remplacerons, à notre choix, gratuitement le produit. Cette garantie implique que l'appareil défectueux et le justificatif de l'achat (ticket de caisse) soient présentés dans le délai de trois ans, accompagnés de la description succincte du défaut et de la date de sa survenance.

Si le défaut est couvert par notre garantie, vous recevez en retour le produit réparé ou un nouveau produit. Une nouvelle période de garantie de débute pas avec la réparation ou le remplacement du produit.

### Période de garantie et droits légaux de réclamations

La période de garantie ne sera pas prolongée à la suite d'un recours en garantie. Ceci est également valable pour les pièces remplacées et réparées. Tout endommagement et vice éventuellement décelé au moment de l'achat devra être signalé immédiatement après le déballage.

Toute réparation effectuée après la période de garantie fera l'objet d'une facturation.

### **Étendue de la garantie**

L'appareil a été fabriqué soigneusement selon des directives de qualité strictes et scrupuleusement contrôlé avant la livraison. La garantie s'applique aux vices de matériau ou de fabrication. Cette garantie ne couvre pas les éléments du produit soumis à une usure normale et par conséquent aux pièces pouvant être considérées comme des pièces d'usure, ni aux dommages sur des pièces fragiles, par ex. commutateur, accumulateurs ou fabriquées en verre.

La présente garantie devient caduque si le produit a été endommagé, utilisé ou entretenu de manière non conforme. Pour une utilisation conforme du produit, respecter précisément toutes les instructions indiquées dans la notice d'utilisation. Les emplois et opérations déconseillés ou contre-indiqués dans la notice d'utilisation, doivent être absolument évités.

L'appareil est uniquement destiné pour un usage privé et n'est pas adapté à un usage professionnel. En cas de manipulation abusive et inappropriée, d'utilisation de la force ou d'interventions qui n'ont pas été effectuées par notre centre de réparation agréé, la garantie devient caduque.

### **Article L217-16 du Code de la consommation**

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours

vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Indépendamment de la garantie commerciale souscrite, le vendeur reste tenu des défauts de conformité du bien et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles L217-4 à L217-13 du Code de la consommation et aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code Civil.

### **Article L217-4 du Code de la consommation**

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

### **Article L217-5 du Code de la consommation**

Le bien est conforme au contrat :

- 1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
  - s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
  - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
- 2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les

parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

### **Article L217-12 du Code de la consommation**

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

### **Article 1641 du Code civil**

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

### **Article 1648 1er alinéa du Code civil**

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

### **Les pièces détachées indispensables à l'utilisation du produit sont disponibles pendant la durée de la garantie du produit. Prise en charge sous garantie**

Pour garantir un traitement rapide de votre demande, veuillez vous conformer SVP aux instructions ci-après :

- Veuillez toujours avoir à disposition votre ticket de caisse ainsi que la référence de l'article (par ex. IAN 12345) attestant de votre achat et à présenter sur demande.
- La référence de l'article se trouve sur la plaquette signalétique, estampée sur la première page de votre notice d'utilisation (en bas à gauche) ou sur un autocollant au verso ou sur la partie inférieure.
- En cas de dysfonctionnement ou de survenance d'un autre défaut, veuillez d'abord contacter par téléphone ou par email le département après-vente indiqué ci-après.
- Vous pouvez renvoyer un produit défectueux en joignant le justificatif de l'achat (ticket de caisse) et en indiquant la panne et quand celle-ci est survenue, sans frais de port pour vous à l'adresse du SAV qui vous a été communiquée.

Vous pouvez télécharger sur le site [www.lidl-service.com](http://www.lidl-service.com) la présente notice d'utilisation ainsi que de nombreuses autres, des vidéos des produits et des logiciels.

## **11. Maintenance**

**FR**

ROTHENBERGER Benelux  
E-Mail : [service-fr@walteronline.com](mailto:service-fr@walteronline.com)  
Tél.: 0032 3 871 99 94  
**IAN 471882\_2407**

### **Fournisseur**

Veuillez noter SVP que l'adresse ci-après n'est pas l'adresse du SAV. Veuillez d'abord contacter le SAV mentionné ci-dessus.  
Walter Werkzeuge Salzburg GmbH  
Gewerbeparkstr. 9, 5081 Anif, Autriche

**Walter Werkzeuge Salzburg GmbH**

Gewerbeparkstr. 9  
5081 Anif, Österreich

V. 1.0

Date des informations :  
11/2024

IAN 471882\_2407